

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE :
27 octobre 2022

NOUVELLE SUBVENTION POUR LA GESTION DU CHANGEMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE GARDERIES RÉGLEMENTÉES EN SASKATCHEWAN

Les gouvernements de la Saskatchewan et du Canada accordent une subvention ponctuelle pour la gestion du changement dans les établissements de garderies réglementées. Cette subvention aidera les garderies résidentielles et non résidentielles à s'adapter aux changements et aux nouvelles exigences du secteur, occasionnés par le financement de près de 1,1 milliard de dollars du gouvernement fédéral visant la transformation des services d'apprentissage et de garde de jeunes enfants en Saskatchewan dans le cadre de *l'Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada*. La subvention pour la gestion du changement consiste en un investissement de 3 millions de dollars pour aider les établissements de garderies réglementées à gérer ces changements.

La subvention pour la gestion du changement est une aide financière flexible, accessible immédiatement et calculée à un taux de 200 \$ par place en garderie réglementée. Les exploitants de garderies résidentielles et non résidentielles peuvent utiliser les fonds à leur discrétion pour s'adapter aux changements découlant de *l'Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada*. Les fonds obtenus par cette subvention peuvent entre autres être utilisés pour acquérir de nouvelles compétences en informatique, mettre à niveau des logiciels ou des composantes informatiques ou encore suivre une formation en administration.

« Nous savons qu'en contexte d'expansion et de modernisation des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en Saskatchewan, les garderies résidentielles et non résidentielles ne ménagent aucun effort pour s'ajuster aux changements dans le secteur », a déclaré le ministre de l'Éducation, Dustin Duncan. « Cette subvention vise à fournir du soutien pour aider les établissements de garderies à continuer d'offrir d'excellents services de garde à nos plus jeunes apprenants partout dans la province. »

Plus tôt cette année, le gouvernement provincial a annoncé qu'à compter du 1^{er} septembre 2022, les coûts défrayés par les parents pour des services de garde réglementés seront réduits de 70 % en moyenne, comparativement aux niveaux de mars 2021. La subvention pour la gestion du changement contribuera à effectuer les travaux nécessaires pour mettre en place de nouvelles réductions des frais pour les parents, en plus d'autres aspects de l'administration des garderies. Les exploitants de garderies non résidentielles et de garderies résidentielles réglementées peuvent s'attendre à recevoir de plus amples renseignements ainsi que les formulaires de demande au titre de la subvention pour la gestion du changement le 27 octobre 2022.

« Nous voulons le meilleur résultat possible pour tous les enfants au Canada », a affirmé la ministre fédérale de la Famille, des Enfants et du Développement social, Karina Gould. « Dans

un contexte d'amélioration des services de garde en Saskatchewan, cette subvention est un élément clé pour veiller à ce que les fournisseurs de services de garde bénéficient du soutien et de la flexibilité nécessaires pour profiter pleinement de ces changements et contribuer à l'essor de ce secteur dans la province. »

Depuis l'entrée en vigueur de *l'Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada* en août 2021, la province procède à des changements transformateurs dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, guidée par les principes d'accessibilité, de qualité, d'inclusion et d'abordabilité.

« L'innovation dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants est cruciale quand il s'agit de construire le système », a affirmé la directrice générale de Preston Early Learning, Lisa Leibel. « Cette subvention ponctuelle permettra aux organismes d'être agiles tout en renforçant les capacités pour ce qui est de la gestion des défis administratifs, de l'apprentissage professionnel, de l'engagement des parents, ainsi que du recrutement et le maintien en poste des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance. Quant aux intervenants, c'est une période transformationnelle critique pour eux de bâtir un système qui met en valeur les familles, reconnaît l'importance des éducateurs et des éducatrices et de la petite enfance, et détermine les meilleures façons de servir nos plus jeunes citoyens. »

Pour consulter *l'Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada - 2021 à 2026*, visitez la page Web :
<https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-echelle-canada-2021.html>.

-30-

Renseignements :

Chelsey Balaski
Ministère de l'Éducation
Regina
Téléphone : 306-787-1414
Tél. cell. : 306-527-7273
Courriel : chelsey.balaski@gov.sk.ca

Mohammad Hussain
Attaché de presse
Bureau de la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social
Mohammad.a.Hussain@hrsdc-rhdc.gc.ca